

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

SESSION 2008

SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

OBLIGATOIRE

Série : ES

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 7

L'usage de la calculatrice est strictement interdit.

*Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.
Dès que ce sujet est remis, assurez vous qu'il est complet.*

Le candidat traitera au choix soit la dissertation, soit la question de synthèse.

Il est demandé au candidat :

- *de répondre à la question posée explicitement ou implicitement dans le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger en utilisant un vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET

Vous analyserez les liens entre la population active et la croissance économique

DOCUMENT 1

Pour l'essentiel, le capital humain se développe au moyen de l'éducation ou de la formation, qui a pour effet d'accroître la productivité économique d'un individu, c'est-à-dire qui lui permet de mieux gagner sa vie. Les gouvernements, les employés et les employeurs investissent tous dans le capital humain en consacrant du temps et de l'argent à l'éducation et à la formation. Comme tout autre investissement, cela suppose des sacrifices, et les individus y consentent s'ils s'attendent à ce que cela leur rapporte à l'avenir un surcroît de revenus. Les gouvernements consacrent des deniers publics à l'éducation dans l'idée qu'une population mieux éduquée contribuera à un développement plus rapide. Les employeurs prennent en charge la formation de leurs employés dans l'attente d'un surcroît de productivité qui leur permettra à la fois de rentrer dans leurs frais et de réaliser des bénéfices supplémentaires. Enfin, les individus sont souvent prêts à consacrer du temps et de l'argent à l'éducation et à la formation parce que, dans la plupart des pays, ceux qui sont plus éduqués et qualifiés gagnent mieux leur vie. En effet, les employés instruits et qualifiés sont généralement mieux à même de produire plus, et les employeurs ont tendance à reconnaître cela en leur offrant des salaires plus élevés.

Source : Banque mondiale, www.worldbank.org, 21 mai 2007.

DOCUMENT 2

Emploi et croissance économique

Pays	Variations annuelles moyennes de l'emploi (en %) 1993-2003	Variations annuelles moyennes du PIB en PPA* 1994-2004
Etats-Unis	1,2	3,2
Japon	-0,1	1,1
France	1,0	2,2
Allemagne	0,3	1,4
Royaume-Uni	1,1	2,9

*PPA : parité de pouvoir d'achat : la parité de pouvoir d'achat tient compte de la différence des niveaux des prix ainsi que des différents taux de change

Source : D'après « *L'Etat du monde 2007* » Editions La Découverte, 2006 et « *L'état de la France* », Editions La Découverte, 2005.

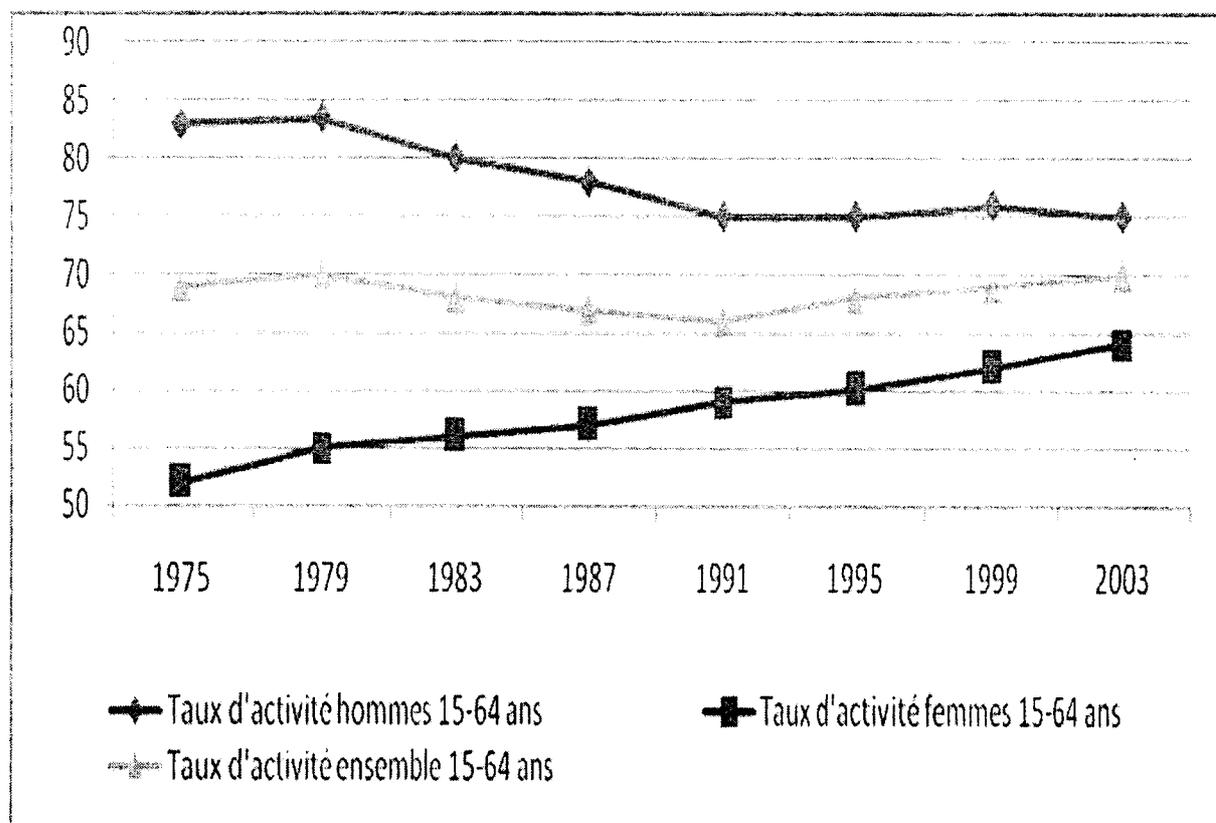
DOCUMENT 3

Lorsque la croissance économique ralentit et tombe en dessous du rythme habituel, c'est l'emploi des jeunes qui est touché, tandis que l'emploi des 30-49 ans demeure remarquablement stable. Inversement, lorsque l'activité s'accélère ce sont surtout les jeunes qui servent à combler les besoins de main-d'œuvre. Tout se passe donc comme si la sécurité de l'emploi des trentenaires et des quadragénaires était obtenue en reportant sur les plus jeunes l'instabilité engendrée par les fluctuations d'activité. Pour expliquer ce phénomène, on peut mettre en avant le fait que les employeurs, lorsqu'il faut réduire la voilure, préfèrent se séparer de leurs salariés les moins expérimentés. Ils mettent donc à profit les périodes d'essai ou la fin d'un contrat à durée déterminée pour ajuster leurs effectifs. Mais cela vaut surtout pour les moins diplômés. On constate en effet pour les autres une assez grande stabilité dans l'emploi qui tient au fait que les postes sur lesquels ils sont recrutés, plus qualifiés, sont moins sensibles à la conjoncture. »

Source : Denis Clerc, « L'ajustement par les jeunes », *Alternatives économiques*, n° 239, septembre 2005.

DOCUMENT 4

Taux d'activité par sexe et âge depuis 1975 en France



Note : Le taux d'activité d'un groupe donné est le rapport des personnes actives de ce groupe à la population totale en âge de travailler de ce groupe

Source : D'après Enquêtes emplois, Données sociales « *La société française* » INSEE, 2006.

DOCUMENT 5

Les intérimaires et les titulaires d'un contrat à durée déterminée du secteur privé ont été les premiers touchés par la dégradation de la conjoncture économique observée entre 2002 et 2004. Deux effets se conjuguent pour expliquer cette forte vulnérabilité de l'emploi intérimaire et à durée déterminée. D'une part, les entreprises prolongent plus rarement les contrats lorsque le contexte économique est difficile. D'autre part, lorsqu'un salarié se retrouve au chômage à l'issue de son contrat, il trouve moins rapidement un nouvel emploi. La sensibilité du volume d'emplois temporaires aux variations cycliques de l'économie a surtout un impact sur les actifs de moins de trente ans. Les 30-49 ans sont moins directement exposés aux variations conjoncturelles. Entre 2002 et 2004, leur taux de chômage a augmenté de moins d'un point (contre plus de trois points pour les moins de trente ans), pour atteindre 8,2 % en moyenne en 2004. Quant aux séniors, les difficultés qu'ils rencontrent sur le marché du travail se traduisent surtout par des sorties précoces vers l'inactivité : en 2004, seulement 7,0 % des actifs de 50 à 64 ans sont au chômage mais près d'un quinquagénaire sur quatre est inactif.

Source : Pauline Givord, « L'insertion des jeunes sur le marché du travail entre 2002 et 2004 », INSEE Première, janvier 2006, INSEE.

DOCUMENT 6

Taux d'emploi par tranche d'âge en 2005

Pays	Taux d'emploi total (15-64 ans) en %	Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans) en %	Taux d'emploi des travailleurs âgés (55-64 ans) en %
Allemagne	65,4	42,0	45,4
France	63,1	30,1	37,9
Royaume-Uni	71,7	54,0	56,9
Suède	72,5	38,7	69,4
Bulgarie	55,8	21,6	34,7
Etats-Unis	71,5	53,9	60,8
Canada	72,5	57,8	54,8
Japon	69,3	40,9	63,9
Union Européenne à 25	63,8	36,8	42,5

* Proportion de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par rapport à la population totale du même âge

Source : Eurostat, 2006.

Question de synthèse étayée par un travail préparatoire.

Il est demandé au candidat :

1. de conduire le travail préparatoire qui fournit des éléments devant être utilisés dans la synthèse.
2. de répondre à la question de la synthèse :
 - par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé,
 - en faisant appel à ses connaissances personnelles,
 - en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.

Ces deux parties sont d'égale importance pour la notation.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

THÈME DU PROGRAMME Travail et emploi

I – TRAVAIL PRÉPARATOIRE (sur 10 points)

Vous répondrez à chacune des questions en une dizaine de lignes maximum.

- 1) Comment le marché du travail est-il devenu plus flexible en France depuis les années 1990 ? **(Document 1) (2 points)**
- 2) Expliquez le passage souligné dans le **document 1**. *(1 point)*
- 3) Quels sont les avantages pour une entreprise de pouvoir s'adapter plus rapidement à la conjoncture ? **(Document 1) (1 point)**
- 4) Quelles sont les conséquences de la multiplication des contrats à durée déterminée pour les salariés ? **(Document 1) (1 point)**
- 5) Faites une phrase donnant la signification des chiffres en caractères gras. **(Document 2) (1 point)**
- 6) Y a-t-il une corrélation entre le taux de chômage et la proportion de salariés ayant un contrat à durée déterminée ? **(Document 2) (2 points)**
- 7) La flexibilité explique-t-elle les performances en termes de chômage et d'emploi du modèle danois ? **(Document 3) (2 points)**

II – QUESTION DE SYNTHÈSE (sur 10 points)

Après avoir montré que la flexibilité du travail peut favoriser l'emploi, vous mettrez en évidence les limites de cette relation.

DOCUMENT 1

La France a connu une forte précarisation de l'emploi au cours des années 1990. Le plus fort recours aux contrats temporaires, conjugué à l'annualisation du temps de travail suite aux accords des 35 heures (qui ont concerné 65 % des salariés dans les entreprises de plus de 10 salariés), a rendu le marché du travail plus flexible : les entreprises peuvent s'ajuster plus rapidement à la conjoncture. Le développement des emplois temporaires, rendu possible par l'assouplissement de l'encadrement juridique des contrats de travail, a conduit à un marché du travail dual avec des salariés protégés et d'autres enchaînant le chômage et emplois précaires. Mais les contraintes institutionnelles qui empêchent le renouvellement des C.D.D.* au-delà d'une durée globale de 18 mois ont limité cette dérive. Et le C.D.D. fonctionne pour certains comme un sas vers l'emploi stable : un tiers des salariés en C.D.D. en mars 2001 ont trouvé un C.D.I.** un an plus tard, alors que parmi les chômeurs, seulement 13 % ont trouvé un emploi stable.

Source : M. Lemoine, « Emploi et chômage », *L'économie Française 2007*, OFCE, Edition La découverte.

* C.D.D. : Contrat à durée déterminée

** C.D.I. : Contrat à durée indéterminée

DOCUMENT 2

	Proportion de salariés travaillant à temps partiel en 2005 (en % de l'emploi total)		Proportion de salariés ayant un contrat à durée déterminée en 2005 (en % du nombre total de salariés)	Taux de chômage en 2005 (en %)	Taux de chômage des moins de 25 ans en 2005 (en %).
	Hommes	Femmes			
Danemark	12.5	30	10	4.8	8.6
Pays-Bas	24	75	16	4.7	8.2
Royaume-Uni	12	45	7	4.7	12.9
Suède	12	43	17	7.8	22.6
Allemagne	10	45	14	9.5	15
France	8	29	13	9.7	22.3
Irlande	7	25	4	4.3	8.6
Espagne	8	25	34	9.2	19.7
UE 25	10	30	15	8.8	18.5

Source : Eurostat, 2006.

DOCUMENT 3

Depuis quelques années, le Danemark, avec son modèle de « flexicurité* », suscite l'engouement. Ce modèle repose sur trois piliers : une faible protection de l'emploi (volet flexibilité) ; une indemnisation généreuse des chômeurs (volet sécurité) ; un contrôle strict de ceux-ci pour les dissuader de rester au chômage (volet politique active).

Dans les faits, l'O.C.D.E** n'a jamais réussi à établir un lien de causalité entre flexibilité de l'emploi et taux de chômage. Les performances du Danemark en matière de chômage et d'emploi doivent être relativisées. Entre 1993 et 2005, le taux de chômage y est passé de 9.6 % à 4.8 %, tandis qu'il baissait de 11.1 % à 9.6 % en France. Entre ces deux dates la France a créé plus d'emplois. Deux éléments expliquent ce paradoxe. La démographie : la population des 15-64 ans a augmenté plus vite en France. L'évolution du taux d'activité : +2.2 points en France, -1.6 points au Danemark. Enfin, au Danemark, le taux de chômage a fortement augmenté au début des années 1990 au moment où les taux d'intérêt étaient très élevés ; il a ensuite baissé sur une période de temps extrêmement courte. Or, durant cette période, le Danemark a connu une croissance vive, tirée par la baisse importante des taux d'intérêt et une reprise de l'investissement public.

Source : C. RAMAUX et D. SAUZE, « Attention aux mirages de la « flexicurité » à la danoise », *Le Monde*, 11 avril 2007.

* Flexicurité : flexibilité et sécurité.

** O.C.D.E. : Organisation de Coopération et de Développement Economique.